



FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES PYRENEES-ATLANTIQUES

Maison de la Nature - 12, Boulevard Hauterive 64 000 PAU – Tel : 05 59 84 31 55 / Fax : 05 59 84 14 36
Philippe ETCHEVESTE, Président - Mél : fdc64@chasseurdefrance.com – Site internet : www.chasseurs64.com

Association Agréée au titre de la Protection de l'Environnement depuis 1978

PAU, Le 03 Mai 2021

FLASH INFO
MAI 2021

STRUCTURE CYNEGETIQUE

Réf : M.A. 03/05/2021

Madame La Présidente, Monsieur le Président,

DATES ET MODALITES DE CHASSE EN OUVERTURE ANTICIPEE



SANGLIER

● Pour toute la zone de plaine

Du 1^{er} juin à l'ouverture générale :

- Chasse à l'approche ou à l'affut sans chien, tous les jours.
- Chasse en battue tous les jours dans les UG 1 à 15, et uniquement les mercredis, samedis, dimanches et jours fériés dans la partie plaine de l'UG16.

Tir à balle ou à l'arc obligatoire, **sur autorisation préfectorale individuelle demandée par la FDC 64 pour le compte de tous les territoires de chasse** jusqu'au 14 août, puis sans autorisation préfectorale du 15 août à l'ouverture générale.

Cette autorisation préfectorale vous sera adressée dans les meilleurs délais.

Agrainage du sanglier :

Pour la protection des semis de maïs, l'agrainage dissuasif est possible jusqu'au 30 juin sous convention avec la F.D.C.

Elle est téléchargeable sur notre site internet www.chasseurs64.com dans la rubrique **Gérer mon Territoire / Imprimés de demandes techniques/ Convention agrainage et protection.**

● **Dans le massif montagnard**

Du 1^{er} juillet à l'ouverture générale :

- Chasse possible tous les jours uniquement à l'affût, avec autorisation préfectorale individuelle.

- Tir à balle ou à l'arc, interdit de 9h à 17h, arme déchargée, placée sous étui ou démontée à l'aller et au retour.

La **Demande d'autorisation individuelle** est téléchargeable sur notre site internet www.chasseurs64.com dans la rubrique **Règlementation / Grand Gibier/ Le sanglier**.



CHEVREUIL

Pour toute la zone de plaine

Du 1^{er} juin à l'ouverture générale : Chasse tous les jours, à l'approche ou à l'affût, sans chien. Tir à balle, à l'arc ou à plomb (n°1 et 2 uniquement). Tir de la chevrette interdit, sauf en cas de dégâts avérés.



CERF

Pour toute la zone de plaine

Du 1^{er} septembre à l'ouverture générale : Chasse tous les jours, à l'approche ou à l'affût, sans chien. Tir à balle ou à l'arc uniquement.



RENARD

Du 1^{er} juin à l'ouverture générale : toute personne autorisée à chasser le sanglier ou le chevreuil peut également chasser le renard dans les mêmes conditions dans le cadre de la chasse au sanglier ou chevreuil autorisée.



BLAIREAU

Du 15 mai au 14 septembre : hors réserves de chasse et de faune sauvage : équipages de vénerie sous terre, arme utilisée par le seul maître d'équipage.

Les prélèvements dans les Réserves de Chasse et de Faune Sauvage (pour chaque réserve)

Durant l'Ouverture Anticipée : uniquement en zone de plaine

NOUVEAU

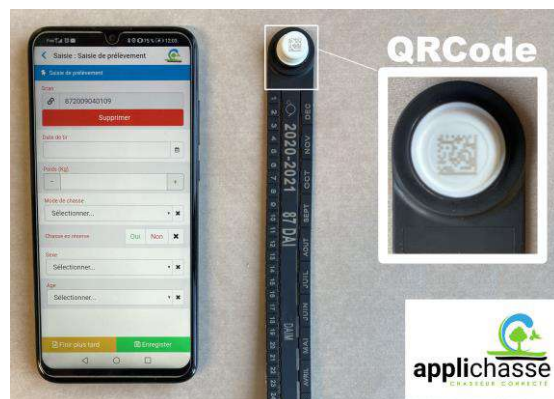
La chasse du sanglier, chevreuil et cerf est autorisée de l'ouverture anticipée de la chasse de chacune de ces trois espèces jusqu'à la fermeture de la chasse de chacune de ces trois espèces et selon les conditions prévues pour la chasse durant ces périodes, dans la limite de :

-10 interventions en chasse collective.

-10 interventions en chasse individuelle avec prélèvement.

Pour prévenir ou lutter contre les dégâts.

GRAND GIBIER RAPPEL :
DECLAREZ VOS PRELEVEMENTS PLANS DE CHASSE ET VOS PLANS DE GESTION
EN « 3 CLICS » A L'AIDE DE VOTRE SMARTPHONE



Nous vous rappelons que vous pouvez dorénavant déclarer les prélèvements de grand gibier directement depuis le terrain. Nous vous invitons par conséquent à ne plus retourner les cartons de tir à la FDC, et à opter pour cette solution pratique, efficace et rapide pour déclarer vos prises !

Comment ?

En scannant à l'aide d'un smartphone le petit QR Code (ou Flash Code) situé **sur le bouton** du bracelet.



Mode d'emploi :

- **Etape 1** : Installer les applications APPLICHASSE et CARTOCHASSE sur votre smartphone.
- **Etape 2** : Créer votre compte sur APPLICHASSE en utilisant votre Identifiant Guichet Unique (IDGU). Il est automatiquement dupliqué sur CARTOCHASSE
- **Etape 3** : Lancer APPLICHASSE et aller sur le menu « Signalement »
- **Etape 4** : CARTOCHASSE s'ouvre alors et vous propose plusieurs modules de signalements
- **Etape 5** : Dérouler les modules et ouvrir l'intitulé « Saisie de prélèvement »
- **Etape 6** : L'écran affiche votre positionnement satellite, appuyer sur le bouton +
- **Etape 7** : Appuyer sur le bouton « Scanner QR Code » et viser le code du bracelet
- **Etape 8** : Le bracelet est reconnu par le système et vous propose une petite fiche à renseigner
- **Etape 9** : Sitôt la fiche remplie (ou finalisée plus tard en cas de pesée différée), appuyer sur Enregistrer
- **Etape 10** : Si la connexion est correcte (ou dès qu'elle le devient), la déclaration est envoyée à la Fédération !

Ce système universel de déclaration est unique en France, il ne nécessite pas d'avoir pré-enregistré la liste des bracelets sur son téléphone. Le chasseur accomplit ainsi son devoir de déclaration instantanément.

Plus besoin de remplir le carton T ou de saisir sur l'espace Adhérent : la base de données de la Fédération est automatiquement alimentée en temps réel, dès que le smartphone capte suffisamment de réseau.

Votre technicien de secteur et Claudine FRECHOU (cfrechou@chasseurdefrance.com ou 05.59.84.92.55) sont à votre disposition à la FDC 64 pour vous accompagner dans cette 1^{ère} déclaration des prélèvements à l'aide du smartphone.

ASSEMBLEE GENERALE FDC 64

L'Assemblée Générale s'est tenue, en raison du contexte sanitaire, pour la première fois de manière dématérialisée.

Nous remercions vivement tous les territoires et chasseurs qui ont participé.

La cotisation fédérale 64 demeure inchangée pour la saison 2021/2022.

CONTACTS COLLECTEURS ET/OU ACHETEURS DE GIIBIERS

Vous trouverez ci-dessous deux contacts utiles pour la vente de vos chevreuils, sangliers et cerfs ;

→ Ets Pierre GOUGY / Gibier de Gascogne : 06.89.86.41.85

→ Olivier DANDIEU / Sud-Ouest Gibier : 06.33.41.12.01

Y compris pour vos tirs d'été

Je vous prie d'agréer, **Madame, Monsieur le Président**, mes sincères salutations.

Le Président,



Philippe ETCHEVESTE

